

## Délibération du Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie

*Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université Le Havre Normandie ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Le Havre Normandie*

Délibération n°2663/2024/ELEC      Domaine : Elections et désignations

Le Conseil d'administration de l'université Le Havre Normandie le 26/09/2024  
délibère sur :

### **Article 1 :**

**Le Conseil d'Administration est amené a délibérer sur l'élection des personnalités extérieures pour les sièges suivants :**

- **une personne représentant les organisations représentatives des salariés ;**
- **une personne représentant une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;**
- **une personne représentant un établissement d'enseignement secondaire ;**
- **une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise.**

**Dont une personnalité, au moins, doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université.**

### **Article 2 :**

**Le résultat des élections est le suivant :**

- **au titre de représentant des organisations représentatives des salariés:**

**Madame Marie LEVARAY, CFDT, est élue à l'unanimité.**

- **au titre de représentant d'une entreprise de moins de 500 salariés :**
  - 0 vote pour Madame Stéphanie HAUGUEL,**
  - 18 votes pour Monsieur Julien PREVEL**
  - 7 votes pour Monsieur François-Xavier GARCIA**
  - 4 votes blancs**

**Monsieur PREVEL, Directeur général adjoint de la SOGET est donc élu.**

- au titre de représentant un établissement d'enseignement secondaire :  
0 vote pour Madame Florence PERIDONT  
25 votes pour Monsieur Yoann BARREY  
4 votes blancs

Monsieur Yoann BARREY, proviseur du lycée Jean PREVOST, est donc élu.

- au titre de la personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise:  
0 vote pour Madame Elise HAUTERS  
25 votes pour Monsieur Nicolas BARON  
4 votes blancs

Monsieur Nicolas BARON, Président du Conseil d'Administration de MEUBLICIS SA, et ancien diplômé de l'Université est donc élu.

Article 3 :

L'élection a bien permis de garantir la parité au sein des personnalités extérieures à l'Université, conformément à l'article L.712-3 du code de l'éducation.

Le mandat des personnalités élues au présent conseil commencera à la date de convocation du premier Conseil d'Administration convoqué pour l'élection du Président soit le 3 octobre 2024, pour une durée de 4 ans.

Le Président de l'Université Le Havre Normandie

Pedro LAGES DOS SANTOS

